

Demande déposée le 26/11/2025

N° DP 063 214 25 00134

Par :	MD IMMO
Demeurant à :	10 rue des noyers Lottissement les amandiers 63960 VEYRE MONTON
Sur un terrain sis à :	MAZEYRAT 63730 LES MARTRES DE VEYRE
Cadastré :	214 AM 715, 214 AM 722, 214 AM 723
Nature des travaux :	Clôture

Le Maire de LES MARTRES DE VEYRE

Vu la déclaration préalable présentée le 26/11/2025 par MD IMMO, représenté(e) par Monsieur Maxim DESCOLLONGES.

Vu l'objet de la déclaration :

- pour la construction d'une clôture ;
- sur un terrain situé MAZEYRAT à LES MARTRES DE VEYRE ;

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

Vu le Plan Local de l'Urbanisme approuvé par délibération du conseil municipal en date du 24 juin 2014 et modifié en dernier lieu par la délibération du conseil communautaire de Mond'Arverne en date du 23/09/2021 et notamment le règlement de la zone Ni, Ug,

Vu l'affichage en mairie, le 01/12/2025 de l'avis de dépôt du présent dossier,

ARRETE

Article 1 : La présente déclaration préalable fait l'objet d'une décision de **NON OPPOSITION**.

A LES MARTRES DE VEYRE, le

Le Maire



16/12/2025
par délégation
[Signature]
L'Adjoint au Maire,
Catherine PHAM

NOTA BENE : 1 - La présente autorisation peut être le fait générateur de taxes d'urbanisme. Si tel était le cas, un avis d'imposition vous sera transmis ultérieurement par les services de l'Etat.

2 - Dès l'achèvement des travaux, il est impératif de déposer en mairie la Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT – Cerfa 13408 téléchargeable sur le site www.service-public.fr)

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.